

PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY TENUE À LA SALLE 302 DE L'ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER, À MONTMAGNY, LE MARDI 12 FÉVRIER 2013 À 20H00 À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :

MESDAMES

- LAURENCE HALLÉ, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- THÉRÈSE MERCIER, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
- MARIE-EVE PROULX, municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud

MESSIEURS

- RÉAL BOLDUC, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- ROSARIO BOSSÉ, municipalité de Berthier-sur-Mer
- GASTON CARON, représentant de la Ville de Montmagny
- ANDRÉ CLAVET, municipalité de Cap-Saint-Ignace
- GILLES GIROUX, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beaugard
- YVES LAFLAMME, municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- LÉON LAVERDIÈRE, municipalité de Lac-Frontière
- FRÉDÉRIC POULIN, municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues
- ÉMILE TANGUAY, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy
- PIERRE THIBAudeau, municipalité de Saint-Fabien-de-Panet

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. JEAN-GUY DESROSIERS, PRÉFET.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale, et M. Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le préfet constate le quorum et déclare la session ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

2013-02-01

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet d'ordre du jour pour la session du 12 février 2013 soit adopté avec Varia ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal
 - 3.1 Session du 15 janvier 2013
4. RENCONTRE
 - 4.1 Mme Hélène Blais, formatrice, Groupe en alphabétisation de Montmagny-Nord – Intégration des immigrants – 10 minutes
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
 - 5.1 Adoption des priorités annuelles 2013 (avec bilan des activités 2013)
 - 5.2 Organigrammes en date du 1^{er} février 2013
 - 5.3 MADA
 - 5.3.1 Embauche d'une ressource
 - 5.3.2 Plan de travail
 - 5.4 SISCA

- 5.4.1 Compte-rendu de la dernière rencontre et priorisation du milieu
- 5.5 Boues de fosses septiques
- 5.6 MMQ - Ristourne de l'exercice 2012 (versée en 2013 : 1 534 \$)
- 5.7 Édifice Amable-Bélanger
 - 5.7.1 Bail avec la Chambre de commerce de Montmagny
- 5.8 Cadets - SQ - Été 2013
- 5.9 Projet cinéma
- 5.10 Tarif 2013 - Rapport pour les installations septiques
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 6.1 Modification de zonage municipal
 - 6.2 RCI visant la protection des cours d'eau et des plaines inondables
 - 6.3 Projets régionaux
 - 6.3.1 Parc linéaire Monk
 - 6.3.2 Parc des Appalaches
 - 6.3.3 Montmagny et les Îles
 - 6.3.4 Projet d'information du RCI visant la protection des boisés privés
 - 6.3.5 Autres actions d'aménagement et mise en valeur du territoire
 - 6.4 Pacte rural
 - 6.4.1 Parc linéaire Monk
 - 6.4.2 Sainte-Apolline-de-Patton
 - 6.5 Programme d'interventions en matière d'infrastructures locales
- 7. CORRESPONDANCE
 - 7.1 Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy – Demande d'appui pour réactiver un service médical adapté aux besoins de la population des municipalités du Centre-Sud
 - 7.2 MRC de Matawinie – Augmentation pour les services de la Sûreté du Québec
 - 7.3 Relations entre les villes et Hydro Québec
 - 7.4 Société d'agriculture de Montmagny – Demande d'appui finale provinciale de jugements d'animaux
 - 7.5 Projet de concours à la relève musical par le milieu dans le cadre d'un été « show »
- 8. FINANCES
 - 8.1 Comptes de janvier 2013
 - 8.2 État des revenus et dépenses au 31 décembre 2012
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10. VARIA OUVERT
- 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
3.1 SESSION DU 15 JANVIER 2013

2013-02-02

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LÉON LAVERDIÈRE
 APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la session du 15 janvier 2013 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

4. RENCONTRE

4.1 MME HÉLÈNE BLAIS, FORMATRICE, GROUPE EN ALPHABÉTISATION DE MONTMAGNY-NORD – INTÉGRATION DES IMMIGRANTS – 10 MINUTES

Mme Hélène Blais, formatrice au GAMN, vient informer les membres du conseil qu'elle a été engagée pour promouvoir l'accueil et la rétention des immigrants sur le territoire de la MRC de Montmagny.

Elle rappelle que leur organisme a été identifié comme « portail d'accueil » pour les immigrants du territoire par la Table en immigration de la MRC de Montmagny.

Selon les statistiques du GAMN, les immigrants qui reçoivent des services de francisation quittent à plus de 50 % le territoire après y avoir habité pendant une période de trois ans.

Son mandat est donc de prendre contact avec les municipalités locales afin de travailler en collaboration pour améliorer l'intégration des immigrants dans la communauté.

5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES

5.1 ADOPTION DES PRIORITÉS ANNUELLES 2013 (AVEC BILAN DES ACTIVITÉS 2013)

CONSIDÉRANT le dépôt du document « Constats 2012 et priorités 2013 » en janvier dernier;

2013-02-03

IL EST PROPOSÉ PAR : MME MARIE-EVE PROULX
APPUYÉ PAR : M. YVES LAFLAMME

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le document « Constats 2012 et Priorités 2013 » soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ

5.2 ORGANIGRAMMES EN DATE DU 1^{ER} FÉVRIER 2013

Document déposé pour information pour l'exercice 2013.

5.3 MADA

5.3.1 EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE

2013-02-04

IL EST PROPOSÉ PAR : MÉ ANDRÉ CLAVET
APPUYÉ PAR : M. GASTON CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE M. Daniel Samson soit engagé à titre d'agent MADA (**M**unicipalités **A**mies **D**es **A**înés) pour une période de 24 mois, conformément au programme et au mandat pour lequel la MRC de Montmagny s'est engagé.

Que son engagement à titre d'employé contractuel débute à compter du lundi 18 février 2013 selon les modalités convenues entre les parties.

ADOPTÉ

5.3.2 PLAN DE TRAVAIL

L'objectif est d'être en mesure de déposer un plan de travail à la session du 12 mars prochain en collaboration avec l'agent rural du CLD (Jean-Louis Proulx) et par la suite d'entreprendre le travail avec les comités locaux.

À SUIVRE.

5.4 **SISCA**

5.4.1 COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE RENCONTRE ET PRIORISATION DU MILIEU

Une rencontre du comité a eu lieu le 23 janvier dernier et le comité a réussi à s'entendre sur la priorisation des secteurs ciblés d'intervention en matière de pauvreté (Solidarité et inclusion sociale en Chaudière-Appalaches - SISCA).

Les quatre secteurs ciblés proposés sont :

- La sécurité alimentaire ;
- Les plateaux d'insertion ;
- Le logiciel de transport collectif ;
- Les « Activités – Études » à l'École secondaire de Saint-Paul-de-Montminy.

La prochaine rencontre du comité est prévue avoir lieu le 20 février prochain pour le dépôt d'un premier plan d'action. L'objectif est que le plan d'action soit présenté au Conseil de la MRC à la session du 12 mars pour dépôt de celui-ci à la CRÉ au plus tard le 31 mars 2013.

5.5 **BOUES DE FOSSES SEPTIQUES**

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a procédé à un appel d'offres publics par le biais du système SÉAO pour la vidange, le transport et la disposition d'eaux usées des installations septiques non raccordées à un réseau d'égout;
- CONSIDÉRANT que les soumissions demandées sont pour deux options : 2 ans et 8 mois (option 3 ans) ou 4 ans et 8 mois (option 5 ans);
- CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions a eu lieu le lundi 11 février à 11h et que seul CAMPOR a déposé une soumission;
- CONSIDÉRANT qu'après analyse la soumission de CAMPOR est jugée conforme mais que les coûts soumis sont élevés;

2013-02-05

IL EST PROPOSÉ PAR : MÉ ANDRÉ CLAVET
APPUYÉ PAR : M. GASTON CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny, compte tenu qu'il n'y a qu'un seul soumissionnaire, rencontre les représentants de CAMPOR pour convenir d'une révision des tarifs soumis et du choix des options pour décision à la session d'avril 2013.

ADOPTÉ

5.6 MMQ – RISTOURNE DE L'EXERCICE 2012 (VERSÉE EN 2013 : 1 534 \$)

La MRC de Montmagny recevra une ristourne annuelle 2013 au montant de 1 534 \$ en lien avec le dossier d'assurances générales et responsabilités de la MRC de Montmagny et les primes payées.

5.7 ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER

5.7.1 BAIL AVEC LA CHAMBRE DE COMMERCE DE MONTMAGNY

2013-02-06

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ANDRÉ CLAVET
APPUYÉ PAR : M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise le préfet et la directrice générale à signer le bail à intervenir avec la Chambre de Commerce de Montmagny pour la location d'un espace à bureau dans l'Édifice Amable-Bélanger pour la période du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2016.

ADOPTÉ

5.8 CADETS - SQ – ÉTÉ 2013

M. Desrosiers informe le conseil de la MRC de Montmagny que la ville de Montmagny a l'intention de retenir les services de cadets de la SQ pour l'été 2013, et ce, pour une 2^e année. La ville assumera la quote-part financière exigée par la SQ mais s'il y a des municipalités qui ont besoin de ceux-ci pour des mandats précis, la ville offre de rendre les ressources disponibles moyennant le taux horaire défrayé par la ville de Montmagny auprès de la SQ.

À SUIVRE.

5.9 PROJET CINÉMA

Les Arts de la Scène ont fait parvenir une demande d'appui (ainsi que pour la sortie médiatique) pour la survie des cinémas dans les régions puisque l'organisme a été avisé de la fin des subventions pour son volet cinéma. On parle d'une coupure de

17 000 \$ (12 000 \$ pour la formule du Ciné-Club du mercredi et 5 000 \$ pour le cinéma jeunesse).

La MRC de Montmagny est favorable à donner un appui par contre on demande qu'il y ait une concertation provinciale des cinémas visés par cette coupure afin de s'assurer que nos actions ne seront pas un coup d'épée dans l'eau considérant l'importance des coupures annoncées par le gouvernement dans plusieurs domaines.

À SUIVRE.

5.10 TARIF 2013 – RAPPORT POUR LES INSTALLATIONS SEPTIQUES

2013-02-07

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. FRÉDÉRIC POULIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le tarif pour la fourniture des rapports de sol par le technologue de la MRC de Montmagny pour la réalisation d'une installation septique soit d'une somme de 600 \$ pour l'année 2013.

ADOPTÉ

6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6.1 MODIFICATION DE ZONAGE MUNICIPAL

BERTHIER-SUR-MER

2013-02-08

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
APPUYÉ PAR : MME THÉRÈSE MERCIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité pour la modification du règlement de zonage municipal de Berthier-sur-Mer visant à ajouter des usages « Commerce de vente et service » du groupe 1 dans la zone de production et d'extraction des richesses naturelles.

QUE la MRC de Montmagny confirme que le projet de modification de zonage ci-haut mentionné est conforme au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux règlements en vigueur sur le territoire de la MRC.

ADOPTÉ

MONTMAGNY

2013-02-09

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GASTON CARON
APPUYÉ PAR : M. YVES LAFLAMME

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité pour la modification du

règlement de zonage municipal de Montmagny visant à ajouter dans les usages du bâtiment principal permis pour la zone Rb-77, l'usage « habitation trifamiliale ».

QUE la MRC de Montmagny confirme que le projet de modification de zonage ci-haut mentionné est conforme au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux règlements en vigueur sur le territoire de la MRC.

ADOPTÉ

AVIS D'OPPORTUNITÉ

2013-02-10

IL EST PROPOSÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ
APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny émette un avis d'opportunité à la Ville de Montmagny pour une dépense et un emprunt de 1 155 000 \$ pour l'exécution de travaux de réfection de l'Avenue du Moulin et des infrastructures souterraines d'aqueduc et d'égouts, de réhabilitation de chaussée et d'aménagement d'un parc linéaire de même que l'acquisition d'un équipement d'entrepreneur.

QUE la MRC de Montmagny confirme que le projet d'infrastructures ci-haut mentionné est conforme au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux règlements en vigueur sur le territoire de la MRC.

ADOPTÉ

6.2 RCI VISANT LA PROTECTION DES COURS D'EAU ET DES PLAINES INONDABLES

Le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire informe la MRC que le RCI adopté pour autoriser la réfection d'un mur à Berthier-sur-Mer n'est pas conforme aux orientations gouvernementales.

Selon l'avis du ministre, une résidence n'est pas un milieu bâti qui nécessite une réfection d'un mur d'une telle envergure. De plus, selon le ministre, le mur n'était pas un mur de protection des inondations, mais un mur de protection contre l'érosion.

Afin de permettre la réalisation du projet, la MRC a déposé à la CPTAQ une demande d'agrandissement du périmètre d'urbanisation permettant de contourner la zone inondable et ainsi, de prolonger la rue.

6.3 PROJETS RÉGIONAUX

6.3.1 PARC LINÉAIRE MONK

La Société du Parc linéaire Monk a demandé à la MRC de verser sa contribution pour son fonctionnement pour les années 2010, 2011 et 2012.

Les sommes pour les deux premières années ont été versées au CLD et sont en attente d'un signal de la

MRC pour procéder au versement. La contribution pour 2012 a été conservée à la MRC, toujours dans l'attente d'information de la société.

Considérant que ces versements étaient conditionnels à des informations sur le projet d'aménagement qui a débuté en 2009 et que la contribution de la MRC est associée à un projet du Pacte rural régional, une résolution est proposée à l'item Pacte rural.

6.3.2 PARC DES APPALACHES

Le Parc des Appalaches a produit son bilan des actions de 2012 et a également déposé au Comité de diversification, le 7 février dernier, son programme pour 2013.

Dans cette deuxième année de réalisation du plan d'action, une importante partie du travail sera d'appuyer les investisseurs dans leur démarche de faire connaître leurs nouveaux produits, et ce, dans un contexte de synergie parc et intervenants privés.

Le coordonnateur à l'aménagement informe le conseil de la tenue de l'événement national « Festival de la Raquette », le samedi 16 février 2013, un événement pour lequel sont attendus 150 personnes provenant de l'ensemble du Québec.

6.3.3 MONTMAGNY ET LES ÎLES

La récente alliance Croisières Lachance et Croisières AML sera une excellente occasion pour la région de Montmagny de se démarquer car Croisières AML a demandé l'autorisation au CLD d'utiliser l'appellation « Montmagny et les Îles » pour sa campagne promotionnelle.

L'ATR a également accepté de remplacer l'appellation Côte-du-Sud par Montmagny et les Îles avec une mention que cette zone comprend également au sud le Parc des Appalaches.

6.3.4 PROJET D'INFORMATION DU RCI VISANT LA PROTECTION DES BOISÉS PRIVÉS

2013-02-11

IL EST PROPOSÉ PAR : MME MARIE-EVE PROULX
APPUYÉ PAR : M. FRÉDÉRIC POULIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny au nom des partenaires du secteur Appalaches et en son nom, autorise M. Daniel Racine à signer le protocole d'entente requis avec la CRÉ de la Chaudière-Appalaches et tout autre document pour la réalisation du projet régional de diffusion de l'information sur l'implication des MRC du Secteur Appalaches en matière de protection et de mise en valeur des boisés privés.

ADOPTÉ

6.3.5 AUTRES ACTIONS D'AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Pas d'autres sujets à traiter.

6.4 PACTE RURAL

6.4.1 Parc linéaire Monk

- CONSIDÉRANT qu'une somme de 200 000 \$ avait été réservée dans le cadre du Pacte rural pour le projet de réfection de l'emprise du Parc linéaire Monk;
- CONSIDÉRANT qu'à date, 181 041,38 \$ ont été versés au Parc linéaire Monk pour la réalisation du projet;
- CONSIDÉRANT que la MRC est en attente du rapport final de la société pour finaliser le projet et aussi verser les sommes dues pour le fonctionnement de l'organisme;
- CONSIDÉRANT que la MRC a versé au total 14 000 \$ au CLD en 2010 et 2011 (7 000 \$ par année) pour le fonctionnement et l'aménagement du Parc linéaire Monk, et ce, à titre de participation à des projets régionaux;
- CONSIDÉRANT qu'un rapport préliminaire a été déposé au Conseil d'administration de la Société du Parc linéaire Monk faisant état d'investissement de 229 544 \$ sur le territoire de la MRC de Montmagny;

2013-02-12

IL EST PROPOSÉ PAR : MME MARIE-EVE PROULX
APPUYÉ PAR : M. FRÉDÉRIC POULIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le territoire de la MRC de Montmagny (MRC et CLD) verse dans un premier temps la somme de 17 000 \$ (années 2010, 2011 et 2012) à la Société du Parc linéaire Monk à titre de contribution pour le fonctionnement.

QUE lorsque le rapport final de la Société du Parc linéaire Monk sera déposé à la MRC de Montmagny, la MRC, à même les sommes restantes versées au CLD pour les projets régionaux (3 000 \$), le Pacte rural régional (9 000 \$) et une partie du budget réservé au Parc linéaire Monk pour 2013 (une partie du 7 000 \$ budgété pour 2013), verse à la Société du Parc linéaire Monk sa contribution au projet d'amélioration de l'emprise Monk.

ADOPTÉ

6.4.2 SAINTE-APOLLINE-DE-PATTON – PROJET DE RÉNOVATION ET D'AMÉLIORATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE MUNICIPAL

2013-02-13

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAudeau

APPUYÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny, dans le cadre du Pacte rural, accorde à la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton, une aide financière de 16 716,15 \$ pour la réalisation du projet de rénovation et d'amélioration du Centre Communautaire municipal totalisant un investissement prévu de 69 780,15 \$.

ADOPTÉ

6.5 PROGRAMME D'INTERVENTIONS EN MATIÈRE D'INFRASTRUCTURES LOCALES

Le site Internet du ministère des Transports indique qu'il n'y a plus de fonds au programme depuis le 13 décembre 2012.

7. CORRESPONDANCE

7.1 MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY – DEMANDE D'APPUI POUR RÉACTIVER UN SERVICE MÉDICAL ADAPTÉ AUX BESOINS DE LA POPULATION DES MUNICIPALITÉS DU CENTRE-SUD

- CONSIDÉRANT que la population des municipalités du centre du territoire de la MRC de Montmagny n'a plus de médecin suite au départ à la retraite du Docteur Anctil;
- CONSIDÉRANT que les démarches auprès du CSSS Montmagny-L'Islet et de l'Agence de santé de Chaudière-Appalaches n'ont pas donné de résultats concrets pour la disponibilité d'un médecin à la clinique médicale de Saint-Paul-de-Montminy;

2013-02-14

IL EST PROPOSÉ PAR : MME THÉRÈSE MERCIER
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny reconnaît que la situation actuelle insécurise la population de ces municipalités et qu'elle fragilise la qualité des services de santé offerts à la population de l'ensemble des municipalités de notre territoire de la MRC.

QUE le Conseil de la MRC considère que cette situation va à l'encontre des engagements du CSSS Montmagny-L'Islet pour le développement des communautés.

QUE le Conseil de la MRC appuie la démarche des municipalités de Sainte-Apolline-de-Patton, Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, Notre-Dame-du-Rosaire, Saint-Philémon et Saint-Paul-de-Montminy pour l'implantation d'un service médical afin de desservir adéquatement la population de nos territoires municipaux.

ADOPTÉ

7.2 MRC DE MATAWINIE – AUGMENTATION POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

La MRC de Montmagny a reçu quelques résolutions d'autres régions du Québec en ce qui concerne les services de la SQ et le fait que ceux-ci s'indexent automatiquement en fonction de critères définis.

Après discussions, il est convenu que le préfet fasse les représentations nécessaires afin que le milieu soit informés des coûts réels reliés à la SQ ainsi que ce qui cause les hausses de coûts annuellement puisque l'enjeu n'est seulement la répartition de la facture mais surtout les dépenses qui composent cette facture.

À SUIVRE.

7.3 RELATIONS ENTRE LES VILLES ET HYDRO QUÉBEC

Quelques municipalités/MRC ont fait état de problématiques vécus avec Hydro Québec ainsi que le représentant à l'UMQ responsable des relations avec Hydro Québec qui a été interpellé à ce sujet.

Après discussions et échanges, il est convenu de demander à chacune des municipalités locales de nous transmettre les dossiers, s'il y a lieu, pour lequel il y a eu des délais importants pour des services fournis par Hydro Québec.

À SUIVRE.

7.4 SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE MONTMAGNY – DEMANDE D'APPUI FINALE PROVINCIALE DE JUGEMENTS D'ANIMAUX

- CONSIDÉRANT que la Société d'Agriculture de Montmagny travaille à déposer sa candidature à la finale provinciale pour le jugement des animaux;
- CONSIDÉRANT qu'il s'agirait d'un événement important et intéressant pour l'économie de la région;

2013-02-15

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny appuie la candidature de la Société d'Agriculture du Comté de Montmagny dans le cadre de l'appel d'offres pour être l'hôtesse de la finale provinciale des jugements d'animaux.

ADOPTÉ

7.5 PROJET DE CONCOURS À LA RELÈVE MUSICALE DANS LE CADRE D'UN ÉTÉ « SHOW »

- CONSIDÉRANT le projet déposé par les ADLS et la SDÉ de Montmagny pour mettre sur pied un concours s'adressant aux musiciens et artistes de la MRC de Montmagny;

- CONSIDÉRANT que le concours serait intégré à la programmation de la série « Un Été Show »;

2013-02-16

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ANDRÉ CLAVET
 APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny participe financièrement à ce projet de concours par l'attribution d'une subvention de 1 000 \$ et la parution de deux publicités dans les journaux municipaux.

ADOPTÉ

8. FINANCES

8.1 COMPTES DE JANVIER 2013

2013-02-17

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des comptes à payer de janvier 2013 soit acceptée.

No	Montant	Fournisseur
L1200982	1 258.82	Télus Québec
L1200983	154.47	Télus Québec
L1200984	2 008.27	Hydro Québec
L1200985	8 895.60	Hydro Québec
C1300001	1 041.25	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1300002	1 041.25	Les Services Ben-son S.E.N.C.
C1300003	1 041.25	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1300004	1 041.25	Les Services Ben-son S.E.N.C.
C1300005	1 041.25	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1300006	1 041.25	Les Services Ben-son S.E.N.C.
C1300007	1 041.25	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1300008	1 041.25	Les Services Ben-son S.E.N.C.
C1300009	201.00	Fonds de l'information foncière
C1300010	1 508.86	Commission scolaire de la Côte-du-Sud
C1300011	2 683.96	Bureautique Côte-Sud enr.
C1300012	14 308.86	Fédération québécoise des municipalités
C1300013	10 399.49	Corporation informatique Bellechasse
C1300014	90.25	Montmagny Air Service inc.
C1300015	535.78	Raymond Chabot Grant Thornton
C1300016	144 698.89	CLD de la MRC de Montmagny
C1300017	1 004.33	Municipalité de St-Just-de-Bretenières
C1300018	1 862.59	Combeq
C1300019	14 780.07	Groupe de géomatique Azimut inc.
C1300020	2 491.22	Ville de Montmagny
C1300021	25 000.00	Parc régional des Appalaches
C1300022	1 500.00	Agence de mise en valeur de forêts privées des App.
C1300023	4 369.05	Jacques & Raynald Morin inc. – Chèque annulé
C1300024	1 230.23	Inspesol inc.
C1300025	826.98	MRC de Bellechasse
C1300026	46.00	L'Épi d'or – Boulangerie – Pâtisserie
C1300027	17 626.69	Servitech inc.
C1300028	31.40	Éditions Yvon Blais
C1300029	250.00	Conseil de la Culture régional
C1300030	5 110.09	IDC Informatique
C1300031	595.40	Génératrice Drummond
C1300032	500.00	Centre d'études collégiales de Montmagny
C1300033	3 704.48	SSQ – Groupe financier/Ass. coll.
C1300034	271.45	René Samson inc., ent. électricien
C1300035	800.23	GCI inc.

C1300036	393.93	Québec linge, service d'uniformes
C1300037	1 839.60	Groupe Adaptation inc.
C1300038	108.04	Pétrole Montmagny inc.
C1300039	57.49	Les Alarmes Clément Pelletier inc.
C1300040	172.46	Groupe Appalaches
C1300041	488.64	Usinage TLC
C1300042	159.82	Corporation Sun Média
C1300043	465.65	Comaq
C1300044	6 464.40	Les Entreprises Gilbert Cloutier inc.
C1300045	675.41	Cytech Corbin
C1300046	11 147.01	Les Concassés du Cap inc.
C1300047	105.90	Laurentide Re/Sources inc.
C1300048	1 185.18	Logiciels Première Ligne inc.
C1300049	763.84	Kone inc.
C1300050	3 449.25	La Centaurée, laboratoire de cirque
C1300051	2 046.56	Écogénie inc.
C1300052	600.75	Bo.Mont Expert inc.
C1300053	73.33	Pause-café Coli-Bris inc.
C1300054	1 109.51	S-Pace signalétique
C1300055	50.00	Distributions S.M. (2009) inc.
C1300056	108.36	Dionne, Jean
C1300057	2 777.76	Réseau québécois des CFER
C1300058	6 406.45	Société de contrôle Johnson
C1300059	4 754.22	Atelier Décor Mercier inc.
C1300060	3 736.69	Service d'entretien Empro inc.
C1300061	511.64	Ultra sécurité contrôle
C1300062	1 601.74	Credo
C1300063	9 092.00	Programme RénoVillage
C1300064	6 000.00	Programme PRU
C1300065	6 000.00	Programme PRU
C1300066	10 000.00	Programme RénoVillage
C1300067	10 000.00	Programme RénoVillage
C1300068	4 353.00	Programme PRU
C1300069	6 604.00	Programme RénoVillage
C1300070	4 325.01	Servitech inc.
C1300071	57.77	Pause-café Coli-Bris inc.
C1300072	3 219.30	Jacques & Raynald Morin inc.
C1200968	316.57	Chèque annulé
C1300073	30 000.00	Parc régional des Appalaches
C1300074	31 005.00	Transport collectif de la MRC de Montmagny
C1300075	1 238.44	Visa
C1300076	105.73	Télus Québec
C1300077	154.47	Télus Québec
C1300078	980.46	Télus Québec
C1300079	9 401.70	Revenu Canada
C1300080	21 107.47	Ministre du Revenu du Québec
C1300081	1 846.16	Desjardins Sécurité financière
C1300082	3 744.34	SSQ – Investissement et retraite
C1300083	377.43	Télus Mobilité
C1300084	957.77	Comm. adm. de régime de retraite
C1300085	9 165.02	Hydro Québec
C1300086	35.58	Cogeco câble S.E.N.C.
C1300087	721.38	Revenu Canada
C1300088	2 892.19	Hydro Québec
TOTAL	497 343.26 \$	

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des

crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant 497 343.26 \$.

Nancy Labrecque, directrice générale

8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES PRÉLIMINAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2012

Un état des revenus et dépenses provisoire est déposé session tenante. Les procédures de fermeture de fin d'année 2012 sont toujours en cours et un léger surplus est attendu. Le rapport financier 2012 est prévu être présenté et déposé par le vérificateur pour la session d'avril 2013.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. VARIA OUVERT

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2013-02-18

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente session soit levée à 20h45.

Jean-Guy Desrosiers, préfet

Nancy Labrecque, dir. gén. et sec.-très.

